RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°42/2019

L'an deux mille dix-neuf et le huit août, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre ROGÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 1er août 2019
Présents : M. Pierre ROGÉ, M. Jean ALSINA, M. François BONNEAU, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, M. Claude COSTA, Mme Danielle CULAT, Mme Evelyne DECROCK, Mme ESCARO Marie-Renée, M. Adel M'ZOURI, Mme Odile PIC, Mme Michelle PY, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRÉ.
Excusés : Mme Thérèse BADOSA donne pouvoir à M. Pierre ROGÉ, M. Julien LLUGANY donne pouvoir à M. Adel M'ZOURI, M BOUSSAT André.
Secrétaire de séance : Mme Michelle PY.

Objet : Convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs à l'Education Nationale – Autorisation de signature

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des actions menées en faveur de la prévention routière des Policiers Municipaux de la Police Municipale Mutualisée de Saint-Cyprien, Alénya, Latour-Ba-Elne, sont amenées à intervenir dans l'organisation et ou l'encadrement d'activité scolaire.

Ces actions ou interventions inscrites dans le projet d'Ecole doivent faire l'objet d'une convention entre la Commune et la Direction Académique des Services de l'Education Nationale.

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention ci-annexé et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de convention ci-joint,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pierre ROGÉ

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 9 août 2019